



Moncton, 19 octobre 2021

L'Honorable Blaine Higgs  
Premier ministre du Nouveau-Brunswick  
Place Chancery  
C. P. 6000  
Fredericton, NB  
E3B 5H1  
Canada

Objet : Mise en place d'un système de service de garde à l'enfance abordable au Nouveau-Brunswick

Monsieur le Premier Ministre,

Nous vous envoyons ce courrier au nom du Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick (RFNB) et de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB), deux organismes qui ont à cœur la défense des droits et des intérêts des francophones dans notre province.

Il y a plusieurs semaines, vous avez affirmé votre intention de signer un accord avec le gouvernement fédéral afin de mettre en place un système de service de garde à l'enfance abordable au Nouveau-Brunswick. Nous croyons que la création de ce système est essentielle à l'égalité entre les genres, à la relance post-pandémie et à la vitalité de la province dans son ensemble.

Nous vous encourageons donc à rapidement conclure une entente avec le gouvernement fédéral afin de mettre en place au plus vite ce système dont nous avons désespérément besoin.

Un système qui offre des services accessibles, abordables, de qualité, disponibles dans les deux langues officielles et qui s'accompagne d'une revalorisation des conditions de travail de ses travailleuses doit être aujourd'hui une priorité pour notre gouvernement.

La pandémie a révélé les failles d'un système déjà désavantageux pour les plus vulnérables d'entre nous. Un système de service de garde à l'enfance à 10 \$ par jour permettra de répondre aux défis croissants des familles dans notre province.

Un système de service de garde à l'enfance abordable permettra notamment aux femmes, qui sont encore responsables de la majorité des tâches familiales, d'accéder ou de se maintenir sur le marché du travail. La prospérité de notre province ne dépend pas seulement des entreprises, mais aussi de la sécurité économique de ses familles.

Aussi, nous souhaitons mettre de l'avant les particularités de notre province dans cet enjeu, notamment en ce qui concerne le respect de la dualité linguistique. Il est important que les services de garde à l'enfance ne deviennent pas des outils d'assimilation, mais qu'ils contribuent à la prospérité et à l'épanouissement de nos communautés francophones. Ces ententes doivent, sans équivoque,

comprendre des stipulations explicites pour la création et le maintien de suffisamment de places en français.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Monique Brideau, présidente du RFNB



Alexandre Cédric Doucet, président de la SANB

